Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 26 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 JUIL. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS LA REUNION

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent excusé : Mme CADERBY Colette

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme LESQUELIN Nadia** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3 à l'affaire n° 8.
- **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.

& &

&

AFFAIRE N° 11 / Personnel Communal

- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS TITULAIRES

FILIERE TECHNIQUE

Création

- Adjoint technique 1ère classe **01**
- Adjoint technique 2ème classe à TNC **01**

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Création

- Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe **04**

Suppression

- Auxiliaire de puériculture de 1ère classe **04**

Les suppressions de poste ne seront effectives qu'au fur et à mesure des nominations.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de modifier le tableau des effectifs communaux, tel que proposé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du compte principal

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★